

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 43 (1970)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** CRB : liste des normes

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126984>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CRB

## Liste des normes

74

**SNV 500 500. Dessins techniques du bâtiment: Formats, emplacements du cartouche, pliage, marques de pliage, rangement des dessins.** Edition 1967. 4 fr. 50., 3 fr. 60 pour membres.

**SNV 501 500. La coordination modulaire dans le bâtiment.** Edition 1965. 3 fr. 75., 3 fr. pour membres.

**SNV 501 501. Terminologie: Coordinations dimensionnelles. Coordination modulaire.** Edition 1969, 6 fr., 4 fr. 80 pour membres.

**SNV 501 502. Terminologie: Cotes, tolérances, ajustements.** Edition 1969. 6 fr., 4 fr. 80 pour membres.

**SNV 506 500. Liste systématique des coûts de construction.** Edition 1969. 12 fr. 50, 10 fr. pour membres.

**SNV 520 500. Hauteurs d'étages.** Edition 1965. 2 fr. 25, 1 fr. 80 pour membres.

**SNV 521 500. Logements pour infirmes moteurs.** Edition 1967. 6 fr., 4 fr. 80 pour membres.

**SNV 521 501. Locaux sanitaires de l'habitation.** Edition 1966. 18 fr., 14 fr. 40 pour membres.

**SNV 544 500. Dimensions des carreaux céramiques de revêtement.** Edition 1970. 5 fr. 25, 4 fr. 20 pour membres.

**Classeurs pour les normes CRB.** 8 fr., 6 fr. pour membres.

Remplace l'édition 1967. Edition 1970. Sous réserve de changement de prix.

**Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment.** 8001 Zurich, Torgasse 4. Tél. (051) 47 25 65.

### Conditions de livraison

Les membres du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment ont droit à un rabais de 20% sur les prix ordinaires. Les abonnés jouissent d'un rabais de 20% sur les prix ordinaires, les membres du Centre d'études d'un rabais de 40%. Le rabais de librairie est de 30%. Les écoles jouissent d'un rabais de 40% sur les prix ordinaires. Ecoliers et étudiants ont droit à un rabais de 40%, en commandant les normes par le canal de leur école. Un rabais de 50% est concédé aux commandes de 100 exemplaires d'une même norme.

### Abonnement des normes

Les abonnés recevront les nouvelles normes dès leur parution et jouissent d'un rabais d'abonné de 20% sur le prix de vente valable pour eux. L'abonnement ne peut être décommandé qu'après une durée de trois ans. Prière d'indiquer clairement lors de la commande de l'abonnement s'il doit inclure la livraison des normes déjà apparues.

bilier de l'Europe, charte susceptible, dans un deuxième temps, d'ouvrir la voie à la signature d'une convention ou de tous autres instruments juridiques appropriés, auxquels pourraient également adhérer, sur invitation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, des Etats qui ne sont pas partie à la Convention culturelle européenne;

- b) la mise en place d'un système d'échanges d'informations relatives à la défense du patrimoine culturel immobilier;
- c) la formulation d'avis sur l'établissement des inventaires de protection des patrimoines nationaux et leur application pratique;
- d) l'information et l'éducation de l'opinion publique;
- e) l'élaboration de principes et de méthodes d'exécution répondant aux besoins des gouvernements et des pouvoirs locaux.

### Deuxième résolution

#### Résolution relative à l'organisation d'une année consacrée à la défense et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier

La Conférence des ministres responsables de la protection du patrimoine culturel immobilier, réunie à Bruxelles du 25 au 27 novembre 1969,

Prenant acte que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a choisi 1970 comme Année européenne de la conservation de la nature et convaincue que cette initiative sera extrêmement utile en appelant l'attention du public sur les dangers qui menacent le milieu naturel,  
**INVITE**

le Conseil de l'Europe à envisager la proclamation, dans un avenir proche, d'une année consacrée à la défense et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier ayant pour but d'informer les Européens des périls auxquels leur héritage commun est exposé, de l'urgente nécessité de prendre des mesures de protection et d'intégrer ce précieux héritage dans le cadre de vie de la société d'aujourd'hui et de demain.